

“L’État de droit concerne toute l’Europe”

Union européenne La commissaire à la Justice Jourova défend “la plus basique des bases de l’UE”.

Rencontre Maria Udrescu

C'est comme marcher sur des œufs en permanence.” Devant quelques journalistes de médias européens, dont *La Libre Belgique*, Vera Jourova s'est confiée mercredi soir sur ce que signifie “travailler pour les petits, les rendre plus forts et mieux protégés face aux grands” de ce monde. Du moins c'est ainsi que cette Tchèque définit son rôle en tant que commissaire européenne en charge de la Justice, des Consommateurs et de l'Égalité des chances. Un portfolio “bizarre” aux yeux de ses compatriotes, qui ont vécu, tout comme elle, “la moitié de leur vie dans une égalité imposée. Du temps du communisme, tous étaient égaux, mais certains étaient plus égaux que d'autres”. Mais M^{me} Jourova voit cependant cette responsabilité comme un privilège, se disant “spécialisée dans la lutte contre Goliath”, soit contre les géants du Net, les auteurs des discriminations, de la désinformation, ou, *last but not least*, contre ceux qui bafouent l'État de droit, “la plus basique des bases de l'Union”.

M^{me} Jourova se partage avec le vice-président de la Commission Frans Timmermans la tâche de protéger l'État de droit, à une époque où cette valeur européenne est remise en cause en Roumanie, en Pologne et en Hongrie. Les tendances illibérales et les attaques envers la justice dans ces pays ne s'expliquent pas, selon M^{me} Jourova, par des différences culturelles entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. “Cela est davantage lié au temps dont disposent les pays d'Europe centrale et orientale pour mettre en place un système constitutionnel équilibré et une démocratie. Le premier président tchèque a dit à l'époque qu'il nous faudrait 50 ans pour instaurer une démocratie. Ce n'est pas une excuse. Mais plusieurs années après la révolution, face à la récente crise financière, la crise migratoire, les

attaques terroristes, certains qui se souviennent du ‘bon vieux temps’ se tournent vers un gouvernement qui sera plus fort et fournira plus de certitude.”

La question de la confiance mutuelle

La Commission européenne a sorti l'artillerie lourde pour tenter de préserver l'État de droit au sein de l'Union. En décembre 2017, elle a déclenché une procédure de sanction inédite contre la Pologne, prévue dans l'article 7 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Le processus peut, théoriquement, aboutir à la suspension du droit de vote de cet État au Conseil, moyennant l'accord unanime de tous les autres États membres.

“Il s'agit de s'assurer que les normes (de l'État de droit) sont respectées. Elle sont à la base de la confiance mutuelle entre États membres, qui est le moteur de la coopération judiciaire dans l'UE. Les gens bougent dans l'UE, se marient dans d'autres États membres, mais commettent aussi des crimes. Si les États membres ne reconnaissent pas mutuellement leurs décisions judiciaires, la situation de la population européenne deviendrait terriblement compliquée. L'État de droit est une question qui concerne toute l'Europe. Car la coopération judiciaire est déjà en train de se dégrader”, alerte M^{me} Jourova. La Cour de justice de l'UE a estimé, en 2018, qu'une personne poursuivie par un mandat d'arrêt européen émis par la Pologne peut ne pas être extradée vers ce pays, si la justice d'un État membre estime qu'elle risque de ne pas y avoir droit à un procès équitable.

“Je crois encore au dialogue”

Mais l'article 7 s'est avéré un outil impuissant, la Hongrie – contre laquelle le Parlement européen a réclaté le lancement de la même procédure – s'étant engagée à protéger Varsovie contre toute sanction (et vice-versa). “Ceux qui ont rédigé le traité de Lisbonne n'avaient pas assez d'imagination. Ils ne pensaient pas que l'article 7 serait activé un jour”, estime M^{me} Jourova, sans pour autant considérer cette procédure inutile. “Cela permet d'avoir un dialogue continu avec la Polo-

gne. Je continue à croire au dialogue.”

Mais le gouvernement polonais n'a pas renoncé à rogner l'indépendance du pouvoir judiciaire. La Roumanie, qui assure pourtant la présidence de l'UE, n'est pas en reste, la gauche populiste au pouvoir à Bucarest multipliant les réformes controversées de la justice. “Je suis désolée de voir les récents développements dans ce pays, alors que je sais que l'indépendance de la justice tient à cœur des Roumains, s'inquiète M^{me} Jourova. Mais nous menons déjà un dialogue spécial (avec Bucarest, NdIR) dans le cadre du Mécanisme de coopération et vérification (MCV).” Mis en place pour aider la Roumanie et la Bulgarie

à réformer leur système judiciaire, ce MCV s'avère aussi peu efficace que l'article 7.

La Commission n'en démord pas et projette de publier en juin prochain ses idées pour renforcer le cadre de l'État de droit dans l'UE. “Mais que ce soit pour la Pologne, la Roumanie ou la Hongrie, nous devrions aussi compter sur les citoyens de ces pays pour qu'ils se rappellent pourquoi ils voulaient une révolution en 1989. Je suis allée manifester contre le régime communiste parce que je voulais la liberté, la démocratie, non des meilleures voitures ou des meilleurs produits. Nous ne manifestons pas pour les droits sociaux et économiques, mais pour les droits fondamentaux et pour l'État de droit.”

“Je suis allée manifester contre le régime communiste pour la liberté et l'État de droit.”

Vera Jourova

Commissaire européenne en charge de la Justice